

**AVIS PUBLIC
ENTRÉE EN VIGUEUR**

RÈGLEMENT NUMÉRO 682

Avis est par la présente donné que le règlement numéro 682 adopté par le Conseil municipal de la Ville de Saint-Hyacinthe, à la séance du 16 janvier 2023, intitulé : « **Règlement numéro 682 autorisant des travaux de restauration de la Porte des Anciens-Maires pour un coût de 1 175 000 \$ et décrétant un emprunt de 1 175 000 \$** », a reçu les approbations suivantes :

- Approbation des personnes habiles à voter, à la suite de la tenue d'un registre à l'hôtel de ville, les 30 et 31 janvier ainsi que les 1^{er}, 2 et 3 février 2023;
- Approbation du ministère des Affaires municipales et de l'Habitation, en date du 15 février 2023.

Ledit règlement est déposé au greffe de l'hôtel de ville, situé au 700, avenue de l'Hôtel-de-Ville, où toute personne intéressée peut en prendre connaissance.

Ce règlement entre en vigueur le jour de sa publication.

Fait à Saint-Hyacinthe, ce 1^{er} mars 2023.



Crystel Poirier, LL.L., OMA
Greffière